

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Comité d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains
(mandat de trois ans)

Membres	Mandat
Hugo Asselin, professeur Membre régulier (1/5) UER sc. du développement humain et social Hugo.asselin@uqat.ca	148-CEX-540 du 21.08.09 au 20.08.12
Barthélemy-Hugues Ateme-Nguema Membre substitut (1/2) Barthelemy-Hugues.Ateme-Nguema@uqat.ca	157-CEX-589 du 18.01.11 au 17.01.14
Manon Champagne, professeure Membre régulier et présidente (2/5) UER en sciences de la santé manon.champagne@uqat.ca	147-CEX-537 du 01.06.09 au 31.05.12
Nancy Julien, professeure Membre régulier (3/5) UER sciences de la santé nancy.julien@uqat.ca	150-CEX-558 du 24.11.09 au 23.11.12
Bruno Sioui, professeur Membre régulier (4/5) UER sc. du développement humain et social bruno.sioui@uqat.ca	156-CEX-588 du 30.11.10 au 29.11.13
Suzanne Tamsé, professeure Membre régulier (5/5) UER sciences de l'éducation Suzanne.Tamse@uqat.ca	150-CEX-559 du 24.11.09 au 23.11.12
Gilles Gendron (juge retraité) Membre représentant le domaine juridique (1)	147-CEX-536 du 05.05.09 au 04.05.12
Chantal Naud Membre provenant de la collectivité (1) cnaud59@gmail.com (modif. 07-03-2011)	150-CEX-558 du 24.11.09 au 23.11.12
Marguerite Mowatt-Gaudreau Représentant communautés autochtones (1) Membre régulier m_m_gaudreau@hotmail.com	CEX-154-573 du 23.08.10 au 22.08.13
Julie Mowatt Représentant communautés autochtones Membre substitut (pas obligatoire) juliem@pikogan.com	CEX-154-573 du 23.08.10 au 22.08.13

Roxane Aubé Étudiante – Études avancées en sciences santé Membre régulier (1) Courriel : roxane.aube@uqat.ca	163-CEX-620 du 04-10-2011 au 03-10-2014
Judy-Ann Cornnelly Membre substitut (1/2) Étudiante – Études avancées en sc. Dévelop. Humain et social Courriel : judy-ann.connelly@uqat.ca	164-CEX-625 29.11.2011 au 28.11.2014
Étudiant membre substitut (2/2)	vacant
Said Bergheul, professeur Professeur membre substitut (2/2))UER en sciences du développement humain et social Courriel : said.bergheul@uqat.ca	311-CEX- 29.11.11 au 28.11.2014
Professeure et membre versé en éthique (1)	vacant

Au moins dix membres :
Extrait de la politique juin 2011

Le CÉR doit être composé de dix membres au moins, dont des hommes et des femmes, soit :

- cinq professeurs provenant de l'ensemble des unités d'enseignement et de recherche de l'UQAT concernées par la recherche impliquant des êtres humains,
- une personne versée en éthique,
- une personne ayant une expertise dans le domaine juridique, mais n'étant ni le conseiller juridique, ni le gestionnaire de risques de l'UQAT,
- une personne provenant de la collectivité servie par l'UQAT, mais n'étant pas affiliée à cette dernière,
- une personne désignée par les communautés autochtones,
- un étudiant inscrit aux cycles supérieurs nommé par l'Association générale étudiante de l'UQAT,
- deux professeurs de l'UQAT à titre de substituts,
- une personne désignée par les communautés autochtones à titre de substitut,
- deux étudiants inscrits aux cycles supérieurs nommés par l'Association générale étudiante de l'UQAT à titre de substituts.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois années, renouvelable une seule fois consécutive.

La présidence est assumée par un membre du CÉR nommé par le conseil d'administration de l'Université.

Au besoin et en fonction de la nature du projet, le CÉR peut s'adjoindre les services d'un conseiller spécial, ce dernier étant une personne disposant de connaissances et de compétences pertinentes dans le cadre de l'évaluation éthique d'un projet de recherche donné (voir EPTC2, p. 214). Le conseiller spécial n'est pas membre du CÉR-UQAT et sa présence ne peut donc pas être prise en compte pour atteindre le quorum du comité.